



Annulation d'achat d'appartement pour vice.

Par **Carcass**, le **01/02/2009** à **02:27**

Bonjour.

J'ai acheté un appartement neuf(non rénové) il y a un an environ et depuis,c'est la galère.

Je m'explique:

Ma chambre donne sur le salon du voisin et des qu'il est chez lui,j'entends la télévision,l'aspirateur(par la dalle),le placard mural coulissant,lorsqu'il ferme les fenêtres.

Je ne vous explique pas comme il est invivable dans ces conditions de dormir le soir lorsqu'il rentre.

Pour l'instant,il vit seul mais je pense déjà au jour ou il aura un enfant...ce qui ne saurait tarder vu son age.

J'aurais aimer savoir les recours auxquels j'aurais le droit devant les tribunaux pour faire annuler ma vente et repartir à zéro.

Merci d'avance.